



Communiqué de presse

Paris, le 9 février 2017

L'IEDOM s'engage auprès des très petites entreprises : Lancement des Correspondants TPE

La nomination des Correspondants TPE à La Réunion, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon est désormais effective.

Ces correspondants ont pour mission d'accompagner les TPE - entreprises dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan est inférieur à 2 M€ et le nombre de salariés est inférieur à 10 - dans leur développement, d'analyser la nature de leurs besoins et de les orienter vers les organismes compétents pour répondre au mieux à leur situation. Leur action est d'abord préventive.

Pour les joindre:

Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Saint-Pierre et Miquelon	Mayotte
05 90 93 74 00	05 96 59 44 00	05 94 29 36 50	02 62 90 71 00	05 08 41 06 00	02 69 61 05 05
TPE971@iedom-guadeloupe.fr	TPE972@iedom-martinique.fr	TPE973@iedom-guyane.fr	TPE974@iedom-reunion.fr	TPE@iedom-spm.fr	TPE976@iedom-mayotte.fr

« Toutes les TPE seront les bienvenues y compris celles dont l'activité est en essor, mais qui ont besoin d'informations adaptées à leur croissance et à leur taille », avait souligné, François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, le 15 janvier 2016, lors du colloque sur le financement des Très Petites Entreprises (TPE). C'est désormais la tâche des 96 correspondants TPE de la Banque de France en métropole et des 6 correspondants TPE de l'IEDOM en Outre-mer.

Le poids des TPE en France est important : au nombre de 3 millions, elles représentent environ 20% de la valeur ajoutée produite par l'ensemble des entreprises en France et 20% des salariés. Cependant, selon différentes enquêtes, le comportement de ces très petites entreprises montre, tant en termes de gestion que d'accès au crédit, que leur potentiel de développement reste important, sous réserve d'un accompagnement adapté.

Formés spécifiquement pour cette mission, les Correspondants TPE de l'IEDOM seront ainsi **à la disposition des chefs d'entreprise pour les orienter vers le service ou le réseau professionnel idoine quelle que soit leur problématique** : création d'entreprise, financement, transmission, développement, gestion, analyse du secteur, prévention et traitement des difficultés. Pour mieux remplir leur mission, des contacts spécifiques ont été noués entre l'IEDOM et les Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Centres de Gestion Agréés, organismes de financement (classiques et participatifs) et de cautionnement, assureurs crédit, fédérations patronales, experts-comptables, administrations publiques et des organismes spécifiques à leur géographie. Cet accompagnement vient s'ajouter au dispositif existant de Médiation du Crédit, centré sur la prise en charge des difficultés d'accès au crédit des entreprises.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société en cours d'immatriculation, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : 01 53 44 32 90 - communication@iedom-ieom.fr